

Séance du conseil municipal public du 24 mars 2021
Convoqué le 18 mars 2021

Le 24 mars 2021 à 17 heures 30, le conseil municipal, s'est réuni en séance publique à la salle de l'Alpinium au Praz conformément à la délibération n°201-2020 du 19 août 2020, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PACHOD, Maire.

- Etaient présents : M. Jean-Yves PACHOD, Mme Dominique CHAPUIS, M. Jean-François CHEDAL, Mme Géraldine VISCHI, M. Claude PINTURAUULT, Mme Virginie PERRET, M. Jean-Christophe VIDONI, Mme Martine PARROUR, Mme Marie-Noëlle PERRIER, M. Marc LAZZARONI, M. Jean-Luc RUFFIER-LANCHE, M. Laurent SETIEY, M. David DEREANI, M. Claude CHEDAL-ANGLAY, Mme Amélie CONTAMINE, Mme Manon LAZZARONI, Mme Alice GARCIN, M. Lucien CORDEL, Mme Isabelle MONSENEGO, M. Jean-Marc BELLEVILLE, M. Claude ALLEMOZ, Mme Béatrice CHEVALLIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

- Absente excusée : Mme Sophie CRET
- Secrétaire de séance : Mme Alice GARCIN

Nombre de conseillers en exercice : **23** Nombre de conseillers présents : 22 Nombre de conseillers votants : 22

Date d'Envoi des Convocations & Date d'Affichage de l'Ordre du Jour en Mairie : Le 18 mars 2021

Délibération n° 63-2021

INTERCOMMUNALITE– Approbation du schéma directeur d'aménagement des points d'apport volontaire sur la commune de Courchevel

Il est indiqué au conseil municipal que Val Vanoise poursuit l'harmonisation de son mode de collecte en remplaçant les chalets bois et les bacs roulants par l'installation de conteneurs semi-enterrés sur le territoire de la Commune de Courchevel.

En étroite collaboration avec les élus et les services techniques, un schéma directeur d'aménagement des points d'apport volontaire (PAV) a été élaboré sur l'ensemble du territoire. Il est constitué de la liste prévisionnelle des futurs PAV et de leur carte prévisionnelle d'implantation divisée selon les différents secteurs.

Les études détaillées d'implantation des PAV seront menées en 2021 tandis que le programme des travaux est prévu en trois phases : automne 2021 (phase 1), printemps 2022 (phase 2) et automne 2022 (phase 3) suivant le tableau joint à la délibération de la CCVV en annexe.

Le Conseil municipal est, par conséquent, appelé à se prononcer sur l'approbation du schéma directeur d'aménagement des points d'apport volontaire sur la commune de Courchevel.

DELIBERATION

Le conseil municipal,

- **SUR** rapport de monsieur Jean-Luc RUFFIER-LANCHE,
- **VU** le code général des collectivités territoriales,
- **VU** la convention cadre pour l'installation de conteneurs semi enterrés (CSE) sur le territoire de Val Vanoise signée le 4 février 2020 entre la commune de Courchevel et Val Vanoise,
- **VU** la délibération n° 2021-022 du 22 février 2021 du conseil communautaire de la Communauté de Communes Val Vanoise approuvant le schéma directeur d'aménagement des points d'apport volontaire sur la commune de Courchevel ci-annexée,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le schéma directeur d'aménagement des points d'apport volontaire sur la Commune de Courchevel sous réserve :
 - de la suppression du point CVL 074 localisé à la Ferme de Pralong
 - qu'une nouvelle concertation puisse s'ouvrir avant la mise en chantier des phases 2 et 3, et particulièrement sur les points qui feront l'objet d'une phase de test d'implantation à l'automne 2021
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jean-Yves PACHOD

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Courchevel, Savoie. The stamp contains the text 'MAIRIE DE COURCHEVEL' around the top edge and 'Savoie' at the bottom. In the center, there is a small emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'J. Pachod'.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

INTERCOMMUNALITE- Approbation du schéma directeur d'aménagement des points d'apport volontaire sur la commune de Courchevel

Date de transmission de l'acte : 26/03/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 26/03/2021

Numéro de l'acte : 63-2021 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200064038-20210324-63-2021-DE

Date de décision : 24/03/2021

Acte transmis par : Valérie CHARPIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalite
5.7.6. Autres